

Séance du 03 octobre 2023

Nombre des Conseillers:  
en exercice : 10  
présents : 9  
pouvoirs : 0

L'an deux mil vingt-trois, le trois octobre, le Conseil Municipal s'est assemblé salle de réunion de la Mairie, à dix-neuf heures, sous la Présidence de Madame BOULON Élise, Maire.

**Présents** : Mmes BOULON Élise, BOUBAT Isabelle, POIRET Pascale, MM BAYLOT Éric, BOUTET Jérôme, LINTIGNAT Anthony, ROBLOT Claude, TAVERON Claude, VALTON Jean-Pierre.

**Absent ayant donné pouvoir** :

**Absent** : Mme DANIEL Marie-Noëlle

**Secrétaire de séance** : M ROBLOT Claude

**Date de la convocation** : 28 septembre 2023

*Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'un virement de crédit a du être effectué le 11/07/2023 afin d'abonder l'article de règlement des emprunts en cours tel que présenté dans le tableau ci-dessous*

**INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	8 730,00		
2151 (21) : Réseaux de voirie	-8 730,00		
	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

**OBJET: Achat de panneaux - n° 2023-10-1**

Madame le Maire informe les Membres présents qu'il est nécessaire de compléter la signalisation des hameaux avec 9 panneaux de lieux-dits et directionnels

Un devis a été demandé à la société COMAT ET VALCO pour la somme totale de 1279 € HT, 1534,80 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité (9 voix pour) :

- **D'ACCEPTER** le devis de la société COMAT ET VALCO pour un montant total de 1279 € H.T.
- **DE DEMANDER** une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre des Amendes de Police
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant

**OBJET: Travaux 37 rue Principale - n° 2023-10-2**

Madame le Maire demande aux Conseillers présents l'autorisation d'effectuer des travaux de remplacement d'une douche dans le logement loué du 37 rue Principale.

En effet, la douche est vétuste et elle n'est plus étanche.

Un devis a été demandé à l'entreprise COMBRAILLES CHAUFFAGE pour un montant total, pose comprise, de 2399,17 € HT, soit 2879,00 € TTC

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (9 voix pour) :

- **ACCEPTE** le remplacement de la douche du logement situé au 37 rue Principale, pour la somme de 2879,00 € TTC par la société COMBRAILLES CHAUFFAGE,
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

**QUESTIONS DIVERSES:**

**1. PLUI/RCVCB**

- a. **PLUI** : Très peu de constructions sont autorisées. La commune a demandé un seul terrain à ajouter et la demande a été rejetée. Après discussion avec les Conseillers présents et dans un contexte d'évolution de la réglementation qui sera encore plus défavorable dans les années à venir et pour ne pas bloquer les développements des zones d'activités de la Com Com, il faudra voter « pour » ce PLUI.
- b. **RCVCB** : Madame le Maire expose l'utilité de cette étude qui permet de se projeter sur plusieurs années. La nécessité de contractualiser ce dispositif est à confirmer.

**2. CURAGE DES MARES**

Les mares des Perreaux et de Chardonneau vont être nettoyées.

La séance est close à 20h45

**RÉCAPITULATIF**

N°	Objet	Pages
2023-10-1	<b>Achat de panneaux</b>	2023-038
2023-10-2	<b>Travaux 37 rue Principale</b>	2023-039